Service d’accès aux soins

Plateforme numérique

17/06/2022

Ordre du jour

- Principe de la plateforme numérique
- Principales fonctionnalités et démonstration
- Mise en œuvre de l’avenant 9
- Impacts pour les professionnels
- Accompagnement

Principe de la plateforme numérique

- Objectif de la PF : **agréger les créneaux disponibles** des effecteurs pour les données en visibilité aux OSNP
- Comment :
  - Soit les effecteurs ont une solution de prise de RDV interfacée avec la plateforme
  - Soit les effecteurs doivent venir déclarer des disponibilités directement dans la plateforme

Solutions interfacées à date :
Monmédecin.org, MedUnion Urgences, MAIIA, Clickdoc, Keldoc, Maincare.
Doctolib sera interfacé à partir du 1er juillet

Principales fonctionnalités de la plateforme

8 GRANDES FONCTIONNALITÉS À DATE :

Connexion au SAS par **Pro Santé Connect** ou via compte Drupal afin de faciliter l'enrôlement sur la plateforme et l'accès au SAS.

E R I

Mise à disposition de **l'annuaire Santé.fr enrichi** pour permettre aux régulateurs d'avoir une offre complète pour orienter les patients.

R I

Récupération des créneaux de disponibilités des professionnels de santé libéraux ayant leur solution logicielle **agenda interfacée** avec le SAS.

R I

Partage de l'agenda au sein de la PTF numérique SAS pour les professionnels ne disposant pas d'agenda qui peuvent alors renseigner leurs disponibilités / saisir leurs indisponibilités directement sur la plateforme numérique.

E

Mise à disposition d'un **Moteur de recherche** basé sur Santé.fr permettant de rechercher un professionnel de santé, une CDS/MSP ou encore une structure de type ES, laboratoires..

R I

Restitution en vue liste et en vue tableau des résultats, par modalités de consultation et tranches horaires.

R I

Mise à disposition d'un **espace de formation** destinée à faciliter la prise en main de la plateforme via des vidéos et des guides utilisateurs.

E R I

Espace d'administration permettant de créer des comptes et de créer/gérer des comptes utilisateurs

EFFECTEUR DE SOINS

RÉGULATEUR / OSNP

INFIRMIER ORGANISATEUR DE L'ACCUEIL

DEMO

Mise en œuvre de l'avenant 9

Participation au SAS – Indicateur 8

- Rémunération : 1400€ / an
- Obligation de déclarer sa participation au SAS dans la plateforme

Effecteur avec solution éditeur interfacée	Effecteur avec solution éditeur non interfacée*
Action n°1 : Ne pas cocher sur « *Ne plus afficher mes créneaux éditeurs* »	
Action n°2 : Cocher : « *Je déclare sur l'honneur utiliser une solution de prise de rendez-vous interfacée avec la plateforme numérique SAS* »	Action n°2 : Renseigner 2 heures par semaine sur la plateforme (manuellement) et cocher : « *Je déclare sur l'honneur que je mettrai à disposition 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS* »
Action n°3 : Cocher sur « *Je participe au SAS à titre individuel* »	

Prise en charge de patients en surnuméraire – Indicateur 9

- Rémunération : versement d'un forfait trimestriel progressif plafonné

(70€ de 5 à 15 SNP ; 210€ de 16 à 25 SNP ; 350€ de 26 à 35 SNP ; 490€ de 36 à 45 SNP ; 630€ au-delà de 46 SNP)

- Cotation par le médecin effecteur « G + SNP »
- Point d'attention ne s'applique que pour les créneaux en « sus des disponibilités », pas si médecin a des disponibilités dans son agenda

Impact pour les effecteurs

- Pour tous les effecteurs, nécessité de se **connecter une première fois à la plateforme pour déclarer sa participation au SAS**
- Pour ceux qui ont une solution de prise de RDV interfacée, pas d'autre action à faire
- Pour ceux qui n'ont pas de solution de prise de RDV interfacée : obligation de mettre en **visibilité 2h toutes les semaines**

  ⇒ Attention : les créneaux ne sont pas réservés au SAS et peuvent être pris pour d'autres patients

Impact pour les OSNP

- Nécessité de **créer des comptes** pour les OSNP sur la plateforme numérique
- **Commande de cartes CPX** pour les OSNP : la connexion par login / MDP ne sera plus possible après l'été
- Utilisation de la plateforme comme **outil de recherche** pour trouver des créneaux disponibles ou des médecins participant au SAS
- Organisation de la **prise de RDV** :
  - Il n'est pas possible de poser des RDV dans la plateforme
  - Prochainement, il sera possible d'accéder aux solutions de prise de RDV des professionnels pour y prendre des RDV
  - Appels des médecins qui participent au SAS à prévoir

Accompagnement des professionnels

- Nécessité de désigner au sein du SAS :
  - Des **gestionnaires de comptes** au sein du SAS pour :
    - créer les comptes des personnes qui en ont besoin (OSNP, délégataires…)
    - assurer un niveau 1 d'assistance (ex. problèmes de connexion)

    => *adresse mail générique à transmettre à la DGOS pour recevoir les demandes*
  - Des **référents territoriaux** en charge de la mobilisation et de l'accompagnement des effecteurs
- Besoin **d'information des effecteurs** sur les implications de l'avenant 9 et comment déclarer sa participation au SAS

Accompagnement des professionnels

- Accompagnement du **GCS SARA**
  - Relai des informations de la DGOS
  - Accompagnement des gestionnaires de comptes et référents territoriaux :
    - Echanges et réponses aux questions diverses des gestionnaires de comptes / référents territoriaux sur la plateforme
    - Participation possible lors des premières formations ou séances d'information
  - *Contacts : Alexandra Peiretti alexandra.peiretti@sante-ara.fr / Cécilie Possot cecilie.possot@sante-ara.fr*
- Accompagnement de la **DGOS**
  - Formations régulières des gestionnaires de compte et référents territoriaux, organisation d'ateliers pour les référents territoriaux
  - Assistance aux utilisateurs et référents (accessible depuis la plateforme)
  - Proposition de se déplacer dans les SAS pour aider à la mise en place de la plateforme

GCS sara
la santé connectée

Merci de votre attention

www.sante-ara.fr